

NOTICE EXPLICATIVE

ÉLÉMENTS DE BARÈME		CALCUL DE POINTS
ANC.GEN.SERV	Ancienneté Générale des Services validés (services Éducation Nationale + services fonction publique) arrêtée au 31/12/2011	VALEUR : nombre d'années + mois + jours POINTS : 1 point par an + 1/12è de point par mois + 1/360è de point par jour.
ANC.SERV.ED.NAT.	Ancienneté de services validés dans l'Éducation Nationale au 31/12/2011 - maximum 40 ans	
SERV.FONCT.PUBL.	Services validés, effectués dans la fonction publique	VALEUR : nombre d'années + mois + jours PTS : 1/2 point par année complète Maximum 5 pts
ENFANTS	Enfants de moins de 20 ans au 01/09/2012 et/ou enfant à naître avant le 01/09/2012	VALEUR : nombre d'enfants PTS : 1 point pour 1 enfant 1,5 point pour 2 enfants 2 points pour 3 enfants et plus Maximum 2 pts
STA.POS.ADJ.TD STA.POS.DIR.TD STA.POS.SPÉ.TD	Stabilité dans le dernier poste occupé à titre définitif dans le département des Yvelines au 31/08/2012. La majoration de points pour stabilité est attribuée aux enseignants sollicitant un poste de même catégorie que le poste occupé à TD 2011-2012	POINTS : 2 ans = 1 point 3 ans = 4 points 4 ans = 5 points 5 ans = 6 points Maximum 6 pts
P.S.C.	Majoration de points pour exercice sur poste classe en ZEP. dans le département des Yvelines. Situation appréciée par rapport à l'école d'exercice en Z.E.P. en 2011 - 2012	POINTS : 3 ans = 3 points 4 ans = 4 points 5 ans = 5 points 6 ans = 6 points 7 ans = 7 points Maximum 7 pts
P.S.1	Calcul de points correspondant au réajustement manuel de la majoration de points : - pour bonification de points pour enfant à naître. - pour stabilité dans le dernier poste occupé à titre définitif .	POINTS : 2 ans = 1 point 3 ans = 4 points 4 ans = 5 points 5 ans = 6 points Maximum 6 pts
P.S.2	Majoration de points pour exercice en zone violence . Situation appréciée par rapport à l'école d'exercice en zone violence en 2011 - 2012 Justifier de 5 ans de services continus quel que soit le poste occupé. Cette majoration de points ne peut se cumuler avec la majoration pour exercice en éducation prioritaire (PSC)	POINTS : 5 ans et au-delà = 5 points Maximum 5 pts
M.CS	MESURE DE CARTE SCOLAIRE	Le Code 1 signifie "fermeture de poste par mesure de carte scolaire" (n'a pas de valeur en points)

EXEMPLE DE FICHE DE VŒUX " FICHE CONTRÔLE-ACCUSÉ RÉCEPTION"

01	VS	E	E.E.PU	LE PARC	ANDRÉSY	DIR.EC.ELE. 11 CLASSES	464	TPD	11	12,333	B:2	IEN CONFLANS
02	VS	E	SEGPA ANN CLG P ET M	CURIE	LE PECQ	EN 1D SP2D OPTION F.	3520	PRO	35	5,239	B:3	IEN LE CH ASH 2
03	VG	R	SECTEUR	CHANTELOUP	ENS CL ELE	SANS SPÉ.	5562	TPD	61	1,333	B:1	

VS E : Vœu simple

VG C : Vœu Géographique Commune

VG R : Vœu Géographique Secteur

VS T : Poste fractionné

Modalité

TPD = Titre Définitif

PRO = Titre Provisoire

N° BARÈME :

B 1 :ADJOINT

B 2 : DIRECTEUR

B 3 : SPÉCIALISÉ

B 4 : SPÉ (sujétions spé)

BARÈME TOTAL

Codes informatiques d'attribution des postes

de **1 à 9** **Priorités manuelles**

1, 2, 3 : priorité pour mesure de carte scolaire

4 : priorité au titre du handicap

5 : priorité maintien poste classe en ZEP et maintien sur poste spécifique (ANIM SOUT - CL INIT - CL ENF VOYAGE)

6 : priorité pour réintégration après C.L.D., congé parental, détachement à l'étranger

9 : première demande poste spécifique (ANIM SOUT - CL INIT - CL ENF VOYAGE)

de **11 à 12** **Vœux postes de direction**

11 : directeurs et enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction

12 : enseignants non inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction

de **31 à 35** **Vœux sur postes spécialisés**

31 : titulaires du diplôme complet

32 : titulaires admissibles CAFIPEMF

32 : candidats en formation CAPA-SH (2010 et 2011)

33 : candidats en formation CAPA-SH (2012-2013)

34 : enseignants spécialisés autre option

35 : enseignants non spécialisés

61 **Vœux sur postes d'adjoints non spécialisés**

de **70 à 71** **Vœux sur postes d'adjoint classe élémentaire "anglais" ou "allemand"**

70 : ens. langues vivantes habilitation définitive

71 : ens. langues vivantes habilitation provisoire

90 **Vœu annulé par le programme**

90 code vœu erroné :
- soit poste supprimé par mesure de carte scolaire ne pouvant être attribué
- soit poste sollicité par un candidat n'ayant pas la qualification requise à la date de saisie des vœux.

99 **Vœu annulé manuellement**

99 vœu annulé manuellement (pas de titre professionnel requis et/ou formulaire poste à exigence particulière non conforme)